

Le livre n'a qu'une thèse : Le gouvernement républicain de la France n'a eu qu'un but : détruire peu à peu l'Eglise et en arriver à la rupture du concordat. Deux parties développent cette thèse, la première à l'aide d'une exposition, la deuxième par les pièces à l'appui. Neuf chapitres composent la première partie ; un appendice en forme le supplément. Dans cet ensemble sont successivement présentés et examinés la politique séparatiste du gouvernement républicain, la suppression des ordres religieux non autorisés, la suppression de l'enseignement congréganiste et des congrégations enseignantes autorisées, le concordat, les articles organiques, les relations entre la troisième république française et l'Eglise, la question du *Nobis nominavit*, la nomination aux évêchés vacants, la visite du président de la République à Victor-Emmanuel III à Rome, la question des évêques de Laval et de Dijon, le protectorat français en Orient et en Extrême-Orient.

Quarante-sept documents composent la seconde partie ; en dehors du texte du concordat et des articles organiques, ils vont du 23 mars 1900 au 31 juillet 1904, jour où le chargé d'affaires près du Saint-Siège reçut l'ordre de rentrer en France. Au point de vue psychologique, ceux émanés du gouvernement républicain révèlent tout ce que l'hypocrisie peut avoir d'artifices à son service ; ceux du Saint-Siège, tout ce que la bonté peut manifester de condescendance, la sagesse de prudence, la force de calme en face d'ennemis perfides. Au reste, tout semble contenu dans cette phrase du président Grévy à Léon XIII qui se plaignait déjà des premières atteintes portées en France à la liberté de l'Eglise : « Dans ce funeste conflit de passions contraires, je ne puis malheureusement que fort peu sur les ennemis de l'Eglise ; Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. » Ce « malheureusement » eut rendu jaloux Julien l'apostat, tant il est hypocrite sous la plume de ce président qui signa les premiers décrets d'expulsion des religieux.

Le Livre blanc n'est que la préface du document que Pie X fera paraître pour indiquer aux catholiques français la conduite qu'ils doivent tenir en face de la loi inique du 9 décembre 1905. A ceux qui pourraient s'étonner du retard que met la cour romaine à parler, alors que les ennemis de l'Eglise